0.a. Objectif

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

0.b. Cible

Cible 1.4 : D'ici 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

0.c. Indicateur

Indicateur 1.4.2 : Proportion de l'ensemble de la population adulte ayant des droits fonciers garantis sur la terre, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui perçoivent leurs droits à la terre comme garantis, selon le sexe et le type de tenure

0.d. Série

Les métadonnées s'appliquent à toutes les séries sous cet indicateur

0.e. Mise à jour des métadonnées

2021-08-01

0.f. Indicateurs connexes

Cet indicateur est sous l'objectif 1 et est également particulièrement lié aux objectifs 5, 5.a.1 (accès aux terres agricoles) et 5.a.2 (cadre juridique pour la gouvernance foncière). La sécurité d'occupation est également importante pour l'objectif 2, cible 2.3 (2.3.1 et 2.3.2, qui s'adressent aux petits exploitants agricoles); cible 2.4 (2.4.1 sur la superficie agricole), objectif 11, cible 11.1 (accès à des logements abordables/amélioration des bidonvilles) et cible 11.3 (urbanisation durable/planification de l'établissement). Le régime foncier influe également sur l'utilisation des terres et est donc essentiel pour atteindre l'objectif 14 b) de donner accès aux petits pêcheurs et aux ressources marines, et l'objectif 15 sur l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles. De même, la terre est une source importante de conflits et est donc également importante pour l'objectif 16 de promotion de la paix et des sociétés et institutions inclusives.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

ONU-Habitat et la Banque mondiale

1.a. Organisation

ONU-Habitat et la Banque mondiale

2.b. Unité de mesure

Proportion de personnes ayant des documents légalement reconnus sur leurs droits fonciers par rapport à la population adulte totale, selon le sexe (%)

Proportion de personnes qui perçoivent leurs droits à la terre comme sûrs (garantis), par rapport à la population adulte totale, selon le sexe (%)

2.c. Classifications

Sans objet

3.a. Sources de données

Les sources de données utilisées sont les recensements, les enquêtes multithématiques auprès des ménages menées par les organismes statistiques nationaux et, selon la disponibilité, les données administratives sur le régime foncier déclarées par les institutions foncières nationales (dans la plupart des cas, les registres fonciers et les cadastres).

Enquêtes auprès des ménages et recensement

Les enquêtes auprès des ménages et les recensements qui ont été mis en œuvre par les organismes nationaux de statistique constituent une source essentielle d'information pour le calcul de l'indicateur.

Recensements: Ceux-ci fournissent un dénombrement complet de toutes les populations du pays à un moment précis. Dans de nombreux recensements récents, des questions sur les caractéristiques des ménages, y compris de courts modules sur la sécurité d'occupation, sont recueillies. Jusqu'à présent, 41 pays ont effectué un recensement dans lequel des questions sur le régime foncier ont été incluses. Les options pour élargir les questions relatives aux terres lors du prochain recensement agricole sont en cours de discussion avec la FAO (dépositaire de l'indicateur 5.a.1).

Enquêtes sur la consommation et les dépenses au niveau des ménages : Pour fournir des informations agrégées sur les niveaux de consommation, les prix et, souvent, les estimations du PIB, de nombreux pays mènent ce type d'enquête. En tant que l'un des principaux atouts, cela comprend souvent des questions sur la façon dont les terres résidentielles sont accessibles, mais va rarement au-delà en termes de type de documents détenus ou de sexe des titulaires de droits. Des modules de logement élaborés sont souvent inclus, et ils contiennent déjà des questions sur l'état d'occupation du logement et la documentation détenue. En consultation avec le bureau national de statistique (BNS), ces modules seront peaufinés pour couvrir pleinement les questions foncières essentielles identifiées pour l'indicateur 1.4.2.

Enquêtes multi-thèmes auprès des ménages : S'appuyant sur la nécessité de générer des estimations fiables de la pauvreté et de comprendre les facteurs qui conduisent les ménages à tomber dans la pauvreté ou à y échapper dans les pays en développement, ces enquêtes comprennent une liste de membres du ménage et, lorsque l'agriculture est une source principale de moyens de subsistance, un module agricole détaillé qui, dans de nombreux cas, obtient des informations sur le statut

d'occupation, la propriété et la production au niveau de la parcelle de terre. Les questions essentielles pour les indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 ont été incluses dans l'approche de l'*Étude sur la mesure du niveau de vie* qui comprend des enquêtes individuelles et met beaucoup l'accent sur la mesure de la dynamique intra-ménage par le biais de rapports directs.

Enquêtes démographiques et de santé (EDS): Répondant à un besoin d'informations plus fréquentes et plus fiables sur la population et la santé, en particulier dans les pays en développement, ces types d'enquêtes fournissent des données représentatives au niveau national dans un large éventail de domaines, notamment la fertilité, la planification familiale, la santé maternelle et infantile, le sexe, le VIH/sida, le paludisme et la nutrition. Un questionnaire standard, régulièrement révisé pour tenir compte des nouvelles questions émergentes, est administré au niveau des ménages et des individus. Il s'agit d'une enquête représentative à l'échelle nationale. Dans la majorité des enquêtes EDS, les personnes admissibles à des entretiens individuels comprennent les femmes en âge de procréer (15-49 ans) et les hommes âgés de 15 à 49 ans, de 15 à 54 ans ou de 15 à 59 ans. Les questionnaires individuels de la dernière version (ronde 7) comprennent des questions pour savoir si les répondants possèdent des terres, s'ils ont des documents de propriété officiels et si leur nom figure sur ces documents.

Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS): Enquêtes mises en œuvre par les BNS dans le cadre du programme élaboré par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin de fournir des données statistiquement rigoureuses et comparables à l'échelle internationale sur la situation des enfants et des femmes. Elles couvrent des sujets tels que la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, l'eau et l'assainissement. La conception de l'enquête suit de près celle des questions et des modules de l'EDS. Cela facilite les comparaisons entre les pays des estimations obtenues à l'aide des données de l'EDS avec celles obtenues à l'aide des données du MICS. En plus du questionnaire sur les ménages, il existe des questionnaires pour les femmes en âge de procréer (15-49 ans), les hommes âgés de 15 à 49 ans et les enfants (âgés de 0 à 5 ans et âgés de 5 à 17 ans). Le questionnaire sur les ménages comprend des questions sur la propriété des terres qui peuvent être utilisées pour l'agriculture par n'importe quel membre du ménage et sur la taille des terres agricoles appartenant aux membres du ménage. En outre, il y a des questions sur la propriété / location d'un logement où vit le ménage.

Des discussions sont en cours avec les équipes en charge de l'EDS et du MICS, en particulier sur l'élargissement des questions sur les terres dans leurs enquêtes normalisées et représentatives à l'échelle nationale, afin de couvrir toutes les exigences en matière de données pour l'indicateur 1.4.2.

Enquêtes sur les inégalités urbaines (EIU): Ces enquêtes spécialisées ont été conçues par ONU-Habitat comme des enquêtes auprès des ménages pour surveiller et évaluer la couverture des services d'eau et sanitaires et d'autres sujets sur les inégalités urbaines, y compris la tenure. Plus récemment, ces enquêtes ont été étendues aux zones rurales et urbaines. Les prochaines enquêtes EIU seront examinées pour s'assurer que les exigences en matière de données pour l'ODD 1.4.2 sont couvertes.

Données administratives

La production de registres fonciers et de cartes est une fonction essentielle des registres fonciers publics, la documentation légalement reconnue étant le résultat. Rendre compte des informations contenues dans ces registres fonciers ((i) noms des détenteurs de droits, (ii) type de droits et (iii) localisation) n'est en principe pas difficile si les registres sont tenus sous un format informatisé. À l'aide d'enquêtes auprès des ménages, ces informations foncières peuvent être recoupées avec des informations d'enquête en ce qui concerne la qualité et la couverture. Dans le cas de droits communaux ou de groupe enregistrés, il est également possible d'identifier les membres du groupe qui obtiennent la sécurité foncière grâce à son enregistrement.

Les métadonnées spécifiques au pays comprendront une description de la structure de la base de données d'informations sur les terres, les informations disponibles et l'approche pour les rapports de routine sur les ODD.

3.b. Méthode de collecte des données

Les dépositaires de 1.4.2 ainsi que la FAO et ONU Femmes, dépositaires de 5. a.1^[3], ont développé un instrument d'enquête normalisé, consolidé et succinct avec des questions essentielles car les exigences de collecte de données sont en partie similaires ((en anglais)

https://gltn.net/download/measuring-individuals-rights-to-land-an-integrated-approach-to-data-collection-for-sdg-indicators-1-4-2-and-5-a-1-english/?

<u>wpdmdl=16316&refresh=5efb342458df61593521188</u>). La normalisation des définitions d'indicateurs améliore la comparabilité des données entre les pays. La portée et la capacité de collecte, d'analyse et de production de rapports normalisés des données dans l'ensemble des BNS devraient augmenter avec la collecte progressive de données et la mise en œuvre de la méthodologie.

Le <u>module (en anglais)</u> est mis à la disposition des BNS pour intégration dans les instruments d'enquête déjà en place et sera utilisé par d'autres programmes internationaux d'enquête auprès des ménages travaillant avec les BNS (tels que l'Enquête sur la mesure du niveau de vie et l'Enquête sur les inégalités urbaines). Le module peut être utilisé par tout autre instrument d'enquête complémentaire mis en œuvre par d'autres acteurs, en utilisant un protocole de collecte de données conforme aux exigences de l'ODD 1.4.2, tandis que les données produites sont approuvées et déclarées par les BNS aux dépositaires. En outre, l'Agence américaine pour le développement international et le « Millennium Challenge Cooperation » (MCC) ont convenu d'intégrer les questions essentielles des indicateurs 5.a.1 et 1.4.2 dans les futures évaluations de l'impact sur les terres et l'ont déjà fait pour les prochaines évaluations. L'initiative « Property Rights Index » a intégré les questions relatives aux ODD dans ses outils de collecte de données sur les perceptions de la sécurité d'occupation. Cet éventail d'efforts permettra d'accroître davantage la disponibilité des données et de tirer parti des efforts déployés par les BNS pour rendre compte de cet indicateur.

Des métadonnées spécifiques à chaque pays seront élaborées pour fournir un inventaire des types de tenure et des types de documents utilisés, identifier les documents légalement reconnus comme preuve des droits fonciers avec des images de chaque document et développer la correspondance entre les deux types d'ensembles de données (données d'arpentage et données administratives). Cet instrument assurera la cohérence des définitions entre les pays. Ces métadonnées spécifiques à chaque pays seront également utilisées pour personnaliser les enquêtes.

³ Indicateur 5.a.1: (a) Proportion de la population agricole totale détenant des droits de propriété ou de garantie sur des terres agricoles, selon le sexe; et (b) part des femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits de terres agricoles, selon le type de régime foncier <u>↑</u>

3.c. Calendrier de collecte des données

La collecte des données relèvera de la responsabilité des agences nationales. Les enquêtes de type EDS, MICS et LSMS sont menées selon un cycle d'environ trois ans, tandis que les données du recensement sont disponibles tous les 10 ans. Les données administratives peuvent être communiquées sur une base annuelle lorsque les systèmes d'information foncière sont entièrement électroniques, les données démographiques qui les accompagnent étant mises à disposition à partir de recensements ou de projections intercensuelles.

Grâce aux rencontres des groupes d'experts menées, les dépositaires ont pu mettre en place un réseau de BNS et d'institutions d'administration foncière pour établir des liens avec les BNS et leurs représentations régionales, et pour fournir des données administratives. La Banque mondiale, ONU-Habitat, le « Global Donor Working Group on Land » (GDWGL), « Global Land Tool Network »

(GLTN)/« Global Land Indicator Initiative » (GLII) et d'autres partenaires appuieront le renforcement des capacités aux niveaux régional et national pour les fournisseurs de données et les mécanismes de communication d'informations, et favoriseront la compréhension de cet indicateur à tous les niveaux. Des investissements concertés sont en cours pour accroître la disponibilité des données en intégrant le module de données foncières consolidées aux questions essentielles des enquêtes à venir, comme indiqué ci-dessus.

Une évaluation de la capacité^[4] sur l'état de préparation et la capacité des BNS à rendre compte de l'indicateur 1.4.2 a été effectuée par les dépositaires, avec l'appui de GLTN/GLII. Les résultats montrent que les BNS acceptent de s'appuyer sur les systèmes d'enquête nationaux existants et sont prêts à se coordonner avec les agences foncières pour générer des données et rendre compte de cet indicateur. Les besoins en capacités ont également été identifiés et utilisés pour élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités des BNS, conjointement avec la FAO et ONU Femmes. Les dépositaires des indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 ont convenu de travailler en étroite collaboration avec les organismes de statistique nationaux et régionaux et les partenaires mondiaux pour appuyer la collecte, l'analyse et l'établissement de rapports de données par pays. Un appui similaire au renforcement des capacités sera mis en place pour permettre aux agences foncières de mettre en place des systèmes de rapports électroniques ventilés par sexe.

⁴ Rapports reçus de 17 pays : Bhoutan, Bangladesh, Cameroun, Tunisie, Tanzanie, Sénégal, Ouganda, Maurice, Colombie, Japon, Slovénie, Suède, Jamaïque, Singapour, Madagascar, Niger et Inde. <u>↑</u>

3.d. Calendrier de diffusion des données

Pas de dates de diffusion fixes; dépend de la diffusion des données d'enquêtes pertinentes.

3.e. Fournisseurs de données

Fournisseurs de données nationaux :

- Enquêtes des organismes statistiques;
- Sources administratives gouvernementales / registres, cadastres

Compilation et déclaration au niveau mondial :

- ONU-Habitat Programme des Nations Unies pour les établissements humains
- Banque mondiale

L'élaboration de méthodes et d'outils de collecte de données a été réalisée avec l'appui des BNS (Colombie, Inde, Jamaïque, Tanzanie, Ouganda, Cameroun, États-Unis, Centre africain de statistique/Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA)) et des agences foncières (Belgique, Brésil, Colombie, République de Corée, Mexique, Pays-Bas, Roumanie, Espagne, Émirats arabes unis et Ouganda) et d'organisations régionales d'agences foncières (registres, cadastres, ministères responsables des terres) par le biais de réunions internationales de groupes d'experts.

L'outil de collecte de données a été mis au point en coordination avec la FAO et ONU Femmes/projet « EDGE » pour harmoniser les instruments des indicateurs 1.4.2 et 5.a.1.

L'élaboration de cet indicateur des ODD est soutenue par le Groupe de travail « Global Donor Working Group on Land » ((en anglais) GDWGL). Il s'agit d'un réseau de 24 donateurs bi- et multilatéraux et organisations internationales engagés dans l'amélioration de la gouvernance foncière dans le monde entier et qui représente collectivement pratiquement toute l'aide mondiale des donateurs dans le secteur foncier; le « Global Land Tool Network » (GLTN) et la « Global Land Indicator Initiative » (GLII), un réseau de plus de 70 OSC, ONG, des organisations professionnelles, des organismes de recherche et de formation; la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), une alliance de plus de 200 organisations intergouvernementales et de la société civile travaillant sur la terre; et l'Initiative sur les politiques foncières de l'Union africaine/CEA/Banque africaine de développement (BAD) LPI.

3.f. Compilateurs des données

- Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Banque mondiale

3.g. Mandat institutionnel

Aucun ensemble de règles ou d'instructions n'est disponible.

4.a. Justification

Les systèmes fonciers sont de plus en plus soumis à des tensions à mesure que la population mondiale croissante a besoin de sécurité alimentaire et que l'urbanisation, la dégradation de l'environnement et le climat affectent l'utilisation des terres et la productivité. De nombreux problèmes fonciers se posent également en raison de la faiblesse de la gouvernance foncière, des différends dus à l'acquisition de terres ou à des investissements fonciers à grande échelle, et des tentatives de résoudre les problèmes fonciers associés aux dualismes avec les régimes fonciers. La gouvernance responsable du régime foncier est inextricablement liée à l'accès et à la gestion d'autres ressources naturelles, telles que les forêts, l'eau, la pêche et les ressources minérales. La gouvernance du régime foncier est un élément crucial pour déterminer si et comment les personnes, les communautés et les autres acquièrent des droits, et leurs obligations connexes, d'utiliser et de contrôler les terres et les ressources naturelles. La reconnaissance juridique de la tenure du groupe ou l'adoption d'une administration foncière « adaptée à l'usage » et leur utilisation pour reconnaître les limites extérieures des terres détenues dans le cadre d'arrangements communautaires ou coutumiers ont de plus en plus attiré l'attention du gouvernement dans un passé récent.

La demande croissante de réformes agraires en faveur des pauvres a créé le besoin d'un ensemble de base d'indicateurs fonciers qui ont une application nationale et une comparabilité mondiale, et a abouti à l'indicateur 1.4.2 des ODD^[5]. Des rapports réguliers sur l'indicateur 1.4.2 donneront l'élan nécessaire pour améliorer la disponibilité des données provenant des enquêtes ainsi que la régularité des rapports sur la prestation de services d'administration foncière aux gens par les registres et autres organismes hiérarchiques. L'indicateur 1.4.2 mesure donc les progrès ventilés par sexe en matière de sécurité d'occupation.

Toutes les formes de titularisation devraient fournir aux gens un certain degré de sécurité d'occupation, les États protégeant les droits fonciers légitimes, en veillant à ce que les personnes ne soient pas expulsées arbitrairement et que leurs droits fonciers légitimes ne soient pas autrement éliminés ou violés. Les perceptions de la sécurité d'occupation sont importantes parce qu'elles influencent la façon dont les terres sont utilisées. Les sources d'insécurité perçue peuvent inclure la contestation au sein des ménages, des familles, des communautés ou à la suite des actions des

gouvernements ou des demandeurs fonciers privés. La garantie des droits fonciers des femmes nécessite une attention particulière et pourrait être influencée par un certain nombre de facteurs, notamment les relations de pouvoir au sein du ménage, les inégalités au niveau communautaire ou les différents régimes fonciers, et qui peuvent être comparés à d'autres facteurs de différence pour garantir que les femmes ne sont pas laissées pour compte. S'il est mesuré au niveau individuel, le droit de léguer est un autre indicateur de la perception de la sécurité d'occupation. La capacité des femmes à influencer les transferts fonciers intergénérationnels est un aspect important de l'autonomisation des femmes (et l'une des façons dont cet indicateur est lié à l'indicateur 5.a.1).

La « documentation légalement reconnue » et la « perception de la sécurité d'occupation » sont deux parties complémentaires de cet indicateur et reflètent plusieurs idées, à savoir (i) la terre est un atout clé qui est essentiel pour la réduction de la pauvreté, les droits de l'homme et l'égalité des chances, y compris par sexe; ii) la sécurité foncière crée des incitations à l'investissement dans la terre, permet le transfert de terres et crée la condition institutionnelle préalable à l'utilisation de la terre comme garantie pour accéder au financement de l'activité économique; iii) il est nécessaire de compléter les mesures officielles de sécurité d'occupation par des mesures fondées sur la perception.

Cet indicateur éclairera les politiques et permettra d'évaluer des résultats spécifiques et des priorités pratiques pour améliorer encore la sécurité d'occupation au niveau des pays. Des rapports réguliers sur les deux composantes de l'indicateur 1.4.2 permettront :

- de fournir des incitations aux gouvernements pour qu'ils améliorent leur performance en terme de progrès en matière de gouvernance responsable des terres
- d'informer les gouvernements et les acteurs non étatiques à savoir dans quelle mesure les cadres juridiques et institutionnels des pays reconnaissent et soutiennent différentes catégories de régimes fonciers
- de fournir des informations sur la capacité de mise en œuvre pour protéger ces droits dans la pratique, ainsi que sur les progrès
- d'identifier les possibilités d'action supplémentaire requises au niveau national ainsi qu'au niveau infranational ou pour certaines catégories, entités géographiques ou écosystèmes, et
- de prévoir l'équité entre les hommes et les femmes en matière de droits fonciers.

5 Ce besoin de données a conduit à une collaboration entre ONU-Habitat, la « Millennium Challenge Corporation » et la Banque mondiale en 2012, facilitée par le « Global Land Tool Network », pour élaborer un ensemble d'indicateurs fonciers de base pour mesurer la sécurité foncière à l'échelle mondiale et au niveau des pays; le processus a vu le lancement de l'Initiative « Global Land Indicator Initiative » (GLII), une plate-forme utilisée par la communauté foncière mondiale pour souligner la nécessité de la sécurité foncière grâce à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à des données plus nombreuses et de meilleure qualité. ⊥

4.c. Méthode de calcul

L'indicateur 1.4.2 est composé de deux parties : (A) mesure l'incidence des adultes ayant des documents fonciers légalement reconnus parmi l'ensemble de la population adulte; tandis que (B) met l'accent sur l'incidence des adultes qui déclarent avoir perçu des droits sûrs (garantis) à leur terre parmi la population adulte. La partie (A) et la partie (B) fournissent deux ensembles de données complémentaires sur la sécurité des droits fonciers, nécessaires pour mesurer l'indicateur.

 $Partie (A): \frac{\mathit{Adultes avec documents fonciers l\'egalement reconnus}}{\mathit{Population adulte totale}} \ X \ 100$

Partie (B): $\frac{Adultes\ ayant\ perçu\ droits\ sûrs}{Population\ adulte\ totale}$ X 100

Page: 7 of 9

La partie A sera calculée à l'aide des données du recensement national ou des données d'enquête auprès des ménages générées par le système statistique national et/ou des données administratives générées par l'agence foncière (selon la disponibilité des données)^[8].

La partie B sera calculée à l'aide des données du recensement national ou des données d'enquêtes auprès des ménages qui présentent les questions de perception convenues à l'échelle mondiale par le biais des rencontres des groupes d'experts et normalisées dans le module avec la liste des questions essentielles.

8 La décision sur la source des données sera prise au niveau national spécifique. 1

4.d. Validation

Le calcul de l'indicateur par les dépositaires sur la base des données d'enquête publiées par le BNS et/ou des données administratives soumises par l'organisme gouvernemental.

4.e. Ajustements

Sans objet

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

Non disponible

4.g. Agrégations régionales

Non disponible

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Non disponible

4.i. Gestion de la qualité

Utiliser uniquement les données brutes (mais nettoyées et avec le contrôle de la qualité appliqué) publiées par le BNS ou un organisme gouvernemental; calculé par le personnel statistique de la Banque mondiale.

4.j. Assurance de la qualité

Non disponible

4.k. Évaluation de la qualité

Les critères de qualité standard sont respectés.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

Cet indicateur a été reclassé de Niveau III à **Niveau II** lors de la 6^{ème} réunion du groupe « Interagency and Expert Group on SDG Indicators » (IAEG-SDGs). Il existe une méthodologie internationalement établie, mais les données ne sont pas produites régulièrement par les pays. Les données administratives sont régulièrement produites par les institutions d'administration foncière. Les 116 pays déclarant disposer de systèmes électroniques d'information foncière peuvent générer les données requises à faible coût sur une base régulière et à des niveaux élevés de désagrégation, une fois que les requêtes pour le tableau de bord des ODD sont mises en place.

Des enquêtes auprès des ménages multi-sujets, représentatives à l'échelle nationale ont permis de recueillir des données sur les terres dans de nombreux pays. Celles-ci fournissent des informations séparément pour les terrains résidentiels et non résidentiels, sur (i) la part des personnes ayant des droits légalement documentés; et (ii) la part des personnes qui perçoivent que leurs droits sont garantis. Les enquêtes auprès des ménages représentatives à l'échelle nationale fourniront également des données sur deux autres éléments clés, à savoir (i) le type de documentation déclaré et (ii) la perception de la sécurité d'occupation par type d'occupation et d'autres désagrégations présentées cidessus.

Séries chronologiques:

Désagrégation:

Cet indicateur sera ventilé par sexe et par type de mandat, en utilisant les normes élaborées par le groupe de travail sur la désagrégation des données, qui est un sous-groupe du Groupe d'experts IAEG-SDGs^[9].

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Non disponible

^{9 (}en anglais) https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-05/12 14.%20Data%20disaggregation plenary.pdf ↑